

# **Education au Dialogue Interreligieux et Interculturel**

**PROJET EDII**

**porté par  
le Diocèse de Strasbourg  
et l'Union des Églises Protestantes  
d'Alsace et de Lorraine**



## PREAMBULE

---

En Alsace et en Moselle, le statut scolaire confère une place à l'enseignement religieux dans les établissements du premier et du second degré. Chacun des cultes statutaires – catholique, protestant et israélite – assure cet enseignement, à raison d'une heure hebdomadaire du cours préparatoire à la terminale.

Dans le cadre du droit local actuel et pour faire droit aux changements dans la société et à l'évolution des parcours éducatifs scolaires, les autorités religieuses catholique et protestante, dans un pilotage commun, proposent une nouvelle modalité d'enseignement religieux pour le secondaire. Nous appelons cette nouvelle modalité de l'enseignement religieux, « *cours d'Éducation au Dialogue Interreligieux et Interculturel (EDII)* ». Elle s'inscrit dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture (Décret 2015-372 du 31.03 .2015) et prolonge l'approche objective et non confessante de l'enseignement religieux.

## LE PROJET

---

Plusieurs chefs d'établissement du secondaire nous interpellent régulièrement afin que nous proposons une modalité qui soit ouverte à tous les élèves quelles que soient leurs convictions.

Les cultes statutaires catholique, protestant et juif ont entendu cette demande et réfléchissent à une nouvelle modalité qu'ils se proposent d'expérimenter à la rentrée 2017. Les cultes statutaires souhaitent associer les communautés musulmanes et bouddhistes de la région à l'élaboration des programmes.

Ce cours ne remplace pas le cours confessionnel, mais pourrait être proposé comme une alternative au même titre que la modalité « *Eveil Culturel et Religieux* » (ECR).

Avec l'accord des autorités académiques et le soutien de chefs d'établissements, nous proposons la mise en place de cette expérimentation dans quelques établissements de l'Académie de Strasbourg.

## FINALITES

---

### **E** comme **Éduquer (connaître / se situer)**

L'Éducation au Dialogue Interreligieux et Interculturel contribue à transmettre aux élèves des connaissances culturelles et religieuses, à les initier à une attitude critique afin de contribuer à leur développement d'hommes et de femmes, libres, responsables et acteurs dans une société marquée par le pluralisme culturel et religieux.

### **D** comme **Dialogue (réfléchir / partager)**

L'Éducation au Dialogue Interreligieux et Interculturel par l'apport de connaissances, la réflexion et l'échange, s'inscrit pleinement dans le projet de l'Education Nationale. Elle permet aux élèves de combattre l'ignorance, les stéréotypes et l'incompréhension à l'égard des diverses traditions culturelles, philosophiques et religieuses. Le dialogue, qui est au cœur de cette finalité, contribuera à un meilleur vivre-ensemble.

### **II** comme **Interreligieux et Interculturel (comprendre / s'exprimer)**

L'Éducation au Dialogue Interreligieux et Interculturel participe à la compréhension des expressions religieuses et leurs interactions avec les cultures. Cette modalité permet à l'élève d'argumenter ses propres convictions, d'en rendre compte et d'accueillir celles des autres composantes indispensables pour la vie en société.

## COMPETENCES GENERALES

---

Ce projet s'appuie sur une approche par compétences qui associe à la fois connaissances, capacités et attitudes.

### Compétences à dominante cognitive (connaissances)

- ✓ Etudier les textes fondateurs des grandes religions et les situer dans leurs contextes,
- ✓ Aborder la pluralité des croyances et leurs expressions de foi,
- ✓ Repérer les grands courants de pensée et les figures qui les incarnent,
- ✓ Découvrir les richesses du patrimoine religieux et de l'art sacré,
- ✓ Décoder les phénomènes religieux et leurs évolutions dans la société contemporaine.

### Compétences à dominante opérationnelle (capacités)

- ✓ Comprendre la complexité des enjeux des grandes questions éthiques et existentielles,
- ✓ Se forger un esprit critique,
- ✓ Développer les capacités d'écoute, d'argumentation et de dialogue,
- ✓ S'ouvrir à la pluralité des réalités religieuses,
- ✓ Articuler la coexistence positive du savoir et du croire.

### Compétences à dominante comportementale (attitudes)

- ✓ Entrer dans la connaissance et l'estime de soi et des autres,
- ✓ Respecter les convictions et les croyances,
- ✓ Participer à la construction d'un mieux vivre-ensemble,
- ✓ Développer les valeurs citoyennes pour un monde plus libre, plus juste et plus fraternel,
- ✓ S'ouvrir à la dimension intérieure et à la question du sens.

# PROGRAMMES

---

## Présentation de la matrice

Les programmes de la modalité d'enseignement religieux "Éducation au Dialogue Interreligieux et Interculturel" (EDII) promu par les autorités religieuses catholiques et protestantes à l'intention de tous les élèves du second degré de l'Académie de Strasbourg veulent apporter aux élèves des clés afin de mieux connaître le monde qui les entoure. Ils leur proposent de s'intéresser de manière objective au domaine du religieux dans l'Histoire et dans leur histoire, dans l'Actualité et dans leur actualité. Ces programmes sont structurés autour d'une matrice qui comporte sept entrées. Elles permettent de couvrir le domaine du religieux, sans négliger ce qui constitue ses diversités, ses évolutions, ses travers indéniables et ses apports au développement des sociétés humaines. Ainsi, chaque niveau de l'enseignement secondaire peut bénéficier d'une approche globale adaptée à son niveau dans une logique de construction de compétences.

### 1/ Les croyances

Avec cette entrée, les programmes font place à la dimension doctrinale qui structure les croyances. Les élèves auront à réfléchir sur la place et les formes du croire au cœur de toute civilisation à partir du terreau anthropologique que constituent les écrits officiels, les philosophies, les dogmes, les credo et les autres expressions de la foi.

### 2/ Les pratiques

Les rites, fêtes, coutumes et traditions religieuses offrent un matériau de choix pour étudier le vaste domaine des pratiques au sein des différentes religions.

### 3/ Les textes

L'étude de la dimension narrative et du rapport aux textes (récits, légendes, mythes, ...) jalonne les programmes de la sixième à la terminale. A chaque année du parcours EDII en secondaire, les élèves doivent avoir rencontré cet élément essentiel du monde des religions et posséder les outils les plus nécessaires pour l'aborder de façon raisonnée.

#### 4/ Les valeurs

Cette entrée veut aborder ce qui relève de l'éthique, de la morale, des comportements et des choix de vie. Elle interroge et confronte donc nécessairement les religions aux questions existentielles. Les programmes prévoient ainsi de donner aux élèves un espace de réflexion conduisant à l'élaboration d'un référentiel de valeurs indispensable à la construction de la personnalité de chacun et à la formation du jugement et du vivre ensemble.

#### 5/ Le patrimoine

La cinquième entrée propose de découvrir et de comprendre les traces culturelles, matérielles et immatérielles des arts religieux et de leurs formes d'expression proches ou plus lointaines. Le patrimoine religieux (les arts, les monuments, les espaces sacrés, la littérature, les objets, la musique, le cinéma, ...) conduit les élèves à mieux connaître et à mieux lire le monde qui leur est donné en héritage et, de ce fait, à mieux l'estimer.

#### 6/ La communauté

Par l'étude de communautés diverses et leur apport à la construction de la personne, les élèves situent les notions d'identité religieuse et d'identité citoyenne et articulent leurs relations réciproques.

#### 7/ Le dialogue

Cette dernière entrée, en clé de voûte, est voulue comme la plus transversale de toutes. Le dialogue constitue une compétence *sine qua non* à l'épanouissement de toute personne. Nommer ses émotions, formuler des arguments, envisager diverses hypothèses, étayer un point de vue, rapproche, rassemble, relie les hommes et les femmes quelles que soient leurs origines, leurs cultures et leurs convictions. Par la pratique du dialogue, il s'agit d'expérimenter et d'acquérir les fondamentaux de cet art de vivre l'altérité et de faire société.

## Projet de programmes EDII au collège : cycle 3 et cycle 4

### □ CYCLE 3

#### Sixième

- 1/ Prendre conscience de la diversité des croyances
- 2/ Découvrir et décrire des rituels religieux
- 3/ Distinguer les textes fondateurs des quatre religions majoritaires en France
- 4/ Nommer les valeurs communes et personnelles essentielles
- 5/ Découvrir les traces archéologiques et historiques des principales religions
- 6/ Comprendre la place et le rôle des lois, droits et règles des institutions civiles et religieuses
- 7/ S'inscrire dans un projet à caractère solidaire

### □ CYCLE 4

#### Cinquième

- 1/ Aborder, à partir de thématiques, les divergences et les convergences de différentes croyances
- 2/ Situer les principales fêtes religieuses à travers le monde
- 3/ Remonter aux sources des textes fondateurs
- 4/ Explorer différentes facettes de la fraternité
- 5/ Identifier les formes et les symboles de grands monuments religieux
- 6/ Analyser des textes de référence codifiant la vie sociale
- 7/ Relever les convergences et les divergences de quelques pratiques religieuses

#### Quatrième

- 1/ S'intéresser, dans le cadre d'un projet, à l'hétérogénéité de l'une ou l'autre religion
- 2/ Établir les rapports entre rites de passage et rites religieux
- 3/ Différencier les niveaux de lecture d'un texte religieux

- 4/ Exprimer concrètement les critères d'un agir juste
- 5/ Situer une œuvre d'art dans son contexte culturel et religieux
- 6/ Identifier les mécanismes conduisant à la violence et à la non-violence
- 7/ Aborder le rapport au corps sous des angles différents

### Troisième

- 1/ S'intéresser à la distinction entre « savoir » et « croire »
- 2/ Suivre au quotidien les pratiques religieuses d'adeptes de différentes religions
- 3/ Décrypter quelques textes issus de genres littéraires spécifiques
- 4/ Aborder les grandes questions de la vie au regard des positionnements religieux
- 5/ Découvrir des personnalités qui ont marqué leur temps
- 6/ Identifier les moyens de lutter contre les discriminations entre les hommes et les femmes
- 7/ Vivre pleinement toutes relations de façon apaisée et épanouissante

## Projet de programmes EDII au lycée

### Seconde

- 1/ S'intéresser aux nouvelles religiosités, aux déviances sectaires et aux parasciences
- 2/ Analyser et comprendre le sens de quelques rituels liés au début et à la fin de vie
- 3/ Repérer en quoi une traduction est aussi une trahison
- 4/ Interroger et corréler les valeurs religieuses et les valeurs républicaines
- 5/ Discerner le caractère religieux dans les arts musicaux
- 6/ Identifier, dans les religions, les facteurs de paix
- 7/ Echanger sur des modes de vie religieuse à caractère radical

## Première

- 1/ Etablir la distinction entre opinion, conviction et croyance
- 2/ Analyser et comprendre le sens de quelques interdits religieux
- 3/ Repérer les contextes de la rédaction de quelques textes religieux
- 4/ Interroger et déconstruire les fondements du racisme
- 5/ Discerner le caractère religieux dans les arts cinématographiques et les spectacles vivants
- 6/ Identifier les moyens de lutter contre les discriminations
- 7/ Découvrir en quoi les expériences spirituelles de certains grands mystiques favorisent le dialogue interreligieux

## Terminale

- 1/ S'intéresser à la question du "croire" au sein d'une société laïque et sécularisée
- 2/ Analyser et comprendre le sens de quelques fêtes religieuses
- 3/ Interroger les limites d'un texte sacré
- 4/ Mettre en cohérence des valeurs, des convictions, des paroles et des actes
- 5/ Discerner le caractère religieux dans les arts visuels régionaux
- 6/ Relier la question de l'écologie à la dimension religieuse
- 7/ Dialoguer avec la critique de la religion

## ANNEXE

---

### Note juridique au sujet de la création d'un enseignement de dialogue interreligieux et interculturel dans les collèges et lycées des départements du Rhin et de la Moselle

L'enseignement religieux dispensé dans les écoles, collèges et lycées est organisé conformément au droit local en vigueur dans les trois départements du Rhin et de la Moselle (loi du 12 février 1873 pour l'ensemble des établissements d'enseignement public et privé ; loi du 15 mars 1850 pour l'enseignement primaire et ordonnance du 10 juillet 1873 modifiée par l'ordonnance du 16 novembre 1887 pour l'enseignement secondaire). Ces dispositions qui ont été pour la plupart d'entre elles codifiées (Code de l'éducation), demeurent en vigueur (article L481-1 Code de l'éducation).

L'enseignement religieux fait partie des programmes d'enseignement des écoles, collèges et lycées et est obligatoirement organisé par les chefs d'établissements. Les parents d'élèves et le cas échéant les élèves majeurs font le choix de s'inscrire ou de ne pas s'inscrire à un des cours d'enseignement religieux et cela en l'absence de contrôle de leur affiliation religieuse. Le contenu des cours est dans tous les cas articulé au socle des connaissances dispensées dans les programmes d'enseignement et n'a pas à ce titre un caractère catéchétique. L'enseignement religieux en droit local est toutefois organisé conjointement par l'administration et les cultes statutaires catholique, protestants et juif. Les autorités de ces cultes définissent le contenu des cours qui est soumis à l'administration dans le cadre d'une « conférence annuelle » et proposent les enseignants de religion pour nomination. Les intervenants de religion des écoles (IDR) sont en principe titulaires d'un diplôme d'université délivré par la faculté de théologie protestante ou la faculté de théologie catholique de l'Université de Strasbourg. Les enseignants de religion des collèges et des lycées sont titulaires d'un des diplômes requis pour occuper un emploi de contractuel, de maître auxiliaire ou de certifié (Licence ou master de théologie).

Ce mode de fonctionnement de l'enseignement religieux correspondait jusqu'à une période récente aux besoins de formation religieuse des enfants et des adolescents de la grande majorité de la population. La sécularisation de la société, l'institutionnalisation du pluralisme religieux mais également sur un autre registre le développement de courants religieux extrémistes ont suscité de nouvelles demandes avec une insistance sur le besoin d'une connaissance distanciée des convictions et de la religion des autres. Or malgré la pertinence de ces interrogations et le développement d'une rhétorique soulignant le déficit dommageable des connaissances religieuses d'une partie croissante de la population, l'inscription aux cours d'enseignement religieux est en baisse constante

dans les trois départements de l'est. Aucune solution n'a par ailleurs été trouvée pour l'éducation aux connaissances religieuses des élèves membres de religions non statutaires et plus particulièrement des élèves musulmans.

Aux fins de répondre de manière structurée et efficace à une importante demande sociale de culture religieuse et de ménager une place au culte musulman dans l'offre d'enseignement religieux, les autorités religieuses des cultes statutaires soutenus par les pouvoirs publics travaillent à la mise en œuvre de mécanismes favorisant l'optimisation du cadre juridique actuel. La solution retenue consisterait à généraliser l'Eveil culturel et religieux (ECR dispensé dans les établissements secondaires) qui est une modalité particulière de l'enseignement religieux de droit local (Circulaire du Recteur de l'Académie de Strasbourg du 13 avril 2015, DOS n 17). L'ECR est enseigné par les professeurs d'enseignement religieux désignés pour nomination par les autorités religieuses des cultes statutaires, dans le cadre des moyens affectés à cet enseignement par l'administration. La création d'un cours d'ECR suit une procédure particulière. Elle est mise en œuvre à l'initiative d'un enseignant ou d'une équipe d'enseignants porteurs d'un projet qui doit être approuvé par le chef d'établissement et l'autorité religieuse, le conseil pédagogique ayant rendu un avis. Dans la pratique l'ECR fait le plus souvent partie du projet d'établissement à la demande du proviseur et est « absorbé » par le projet d'établissement. L'ECR est parfois le seul « enseignement religieux » dispensé dans les lycées techniques.

Le modèle de l'ECR dont l'intitulé pourrait être celui d'Education au dialogue interreligieux et interculturel, devrait être généralisé dans les lycées et introduit dans les collèges sous la forme d'un enseignement interreligieux porté par les cultes statutaires en collaboration avec le culte non statutaire musulman et d'autres cultes non statutaires représentatifs qui participeraient entre autres à l'élaboration des programmes. Un comité de pilotage composé des autorités des quatre cultes statutaires, de représentants de l'Islam, des représentants du rectorat, de la préfecture, de la région, de l'université et du monde socio politique pourrait être chargé du suivi de la mise en place de cet enseignement.

La formation des enseignants de culture religieuse ou d'un enseignement interreligieux serait prise en charge par les facultés de théologie catholique et protestante, l'UFR des sciences historiques et par l'ESPE de l'Unistra. Il serait possible d'envisager dans le cadre du nouveau quinquennal (contrat signé entre le Ministre et l'Université de Strasbourg) la création d'une licence et d'un master de sciences des religions et de didactique interreligieuse associant les composantes précitées.